Gouvernement du Québec
Le premier ministre

A

CAB.PRES.19FEB'11 17:36

17h39.

Québec, le 19 février 2011

Monsieur Yvon Vallières
Président
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement de l'Assemblée nationale, je vous prie de prendre les dispositions nécessaires pour que l'Assemblée se réunisse en séances extraordinaires à compter de 9 heures ce lundi 21 février 2011, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, afin de permettre la présentation d'un projet de loi visant à assurer la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et de certains organismes publics ainsi que de procéder à toutes les étapes de son étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Charest

c.c. : M. Michel Bonsaint, Secrétaire général, Assemblée nationale